Ville de Gien

Service des Affaires scolaires
Inscription restauration scolaire /Accueil périscolaire
Année scolaire 2022/2023

A RETOURNER COMPLÉTÉ AVANT LE 18 AOUT 2022

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOYER OU VIT L'ENFANT.

Les Responsables	Responsable 1 du foyer	Responsable 2 du foyer
Qualité*		
Situation matrimoniale		
Nom d'usage (époux)		
Nom de naissance		
Prénom		
Tél. domicile		
Tél. portable		
Tél. professionnel		
Profession		
Employeur		
Adresse électronique		

*Qualité : Mère - Père - Belle-mère - Beau-père - Famille d'accueil

Adresse de facturation

N° : _____ rue _____

Code postal et ville : _____

Complément d'adresse :

Bâtiment :_____ Appartement : _____ Etage : _____

ENFANT (S) A INSCRIRE AUX SERVICES (COCHER LE /LES SERVICE(S) SOUHAITE(S)).

Pour l'inscription régulière à la restauration, cocher le ou les jour(s) souhaité(s)

Nom	Prénom	Ecole - Niveau 2022/2023	Restauration occasionnelle	Restauration régulière				Accueil périscolaire
				Lu	Ma	Je	Ve	
				○	○	○	○	
				Lu	Ma	Je	Ve	
				○	○	○	○	
				Lu	Ma	Je	Ve	
				○	○	○	○	
				Lu	Ma	Je	Ve	
				○	○	○	○	

Pour les inscriptions occasionnelles, pensez à remplir un ticket bleu pour chaque semaine et pour chaque enfant. Le Ticket bleu est à retourner avant le jeudi midi pour consommation la semaine suivante, les tickets bleus sont à retirer à l'Espace GONAT service des Affaires scolaires.

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (AUTRES QUE LES PARENTS)

3 personnes majeures maximum – Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts

Nom - Prénom	Lien/enfant	Tél. Mobile	Tél. fixe

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT (AUTRES QUE LES PARENTS)

3 personnes majeures maximum

Nom - Prénom	Lien/enfant	Tél. mobile	Tél. fixe

ACCUSE DE RECEPTION DU REGLEMENT N° DG 2017-0962

RESTAURATION SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE – DELIBERATION n°2018/04/20

Je, soussigné(e) M. ou Mme _____ Responsable légal

De(s) l'enfant _____

Inscrit au restaurant scolaire de l'école _____

☐ **Accuse réception du règlement de Restauration scolaire et certifie en avoir pris connaissance**

☐ **Accuse réception du règlement de l'Accueil Périscolaire et certifie en avoir pris connaissance**

Fait à Gien, le _____

Signature :

DOCUMENT A FOURNIR IMPERATIVEMENT.

	Contrôle
• Dernier avis d'imposition du foyer recto-verso,	☐
• L'attestation de paiement de la CAF ou de la M.S.A,	☐
• Carnet de santé : pages 90 à 93 (vaccins)	☐
• Si la santé le nécessite, un certificat médical indiquant la pathologie, ses allergies (alimentaires, médicamenteuses…),	☐
• L'attestation d'assurance extra-scolaire 2022/2023 ou toute autre information importante.	☐
• Pour les familles en garde alternée, joindre un calendrier de l'année scolaire 2022/2023 sur lequel figurera vos semaines de garde.	☐
• Attention : Les parents mêmes séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée et justifiée par la photocopie du jugement.	☐

Les pièces jointes demandées doivent être impérativement des documents scannés, pas de photo.

Merci de votre compréhension